

**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE
NUMERIQUE**



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Termes de Références

Appel à concours pour la conception d'un logo pour le Technopôle TIC de Ouagadougou

I. Contexte et justification

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont unanimement reconnues aujourd'hui comme un véritable levier de développement socio-économique. Aussi, le contexte international actuel est marqué par une forte dynamique d'innovation dans le secteur et par un engagement de plusieurs pays dans la transformation numérique. Actionner ce levier pour soutenir les secteurs de développement prioritaires a été réaffirmé dans le programme présidentiel 2016-2020 du Président du Faso.

La construction d'une technopole constitue ainsi un ambitieux projet qui va impacter fortement et propulser le développement de ce secteur. Dans le but d'offrir au Technopole TIC de Ouagadougou une identité visuelle officielle il est organisé un concours pour la création du logo de ce projet.

II. Description du projet

Le projet consiste à la création d'un technopôle TIC qui permettra de répondre en priorité aux besoins du Burkina Faso et accompagner le développement du pays en irriguant par le numérique les autres filières économiques. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale qui vise à édifier une société de l'information et accélérer la transition du vers une économie du savoir afin de faire reculer de façon durable la pauvreté.

L'objectif global de ce projet se décline ainsi en plusieurs objectifs spécifiques dont les principaux sont :

- proposer un environnement de travail de qualité à travers des infrastructures technologiques de pointe ;
- favoriser l'innovation par l'émergence d'activités de Recherche et développement (R&D) du secteur des TIC et des centres d'excellence en TIC ;
- contribuer à la modernisation technique des entreprises et de l'Administration publique du Burkina Faso ;
- contribuer à la création d'emplois ;
- développer une expertise nationale reconnue dans le domaine des TIC ;

- soutenir la création et/ou le développement d'entreprises de pointe dans le domaine des TIC ;
- favoriser la création d'une offre locale de services TIC de qualité pour les besoins des entreprises et de l'Administration, pouvant à moyen terme faire du Burkina Faso un pays de service ;
- accélérer la mise en œuvre des cybers stratégies sectorielles (e-administration, e-commerce, e-éducation, e-santé, etc.) ;
- créer un environnement attractif pour les investisseurs du secteur des TIC à travers des incitations juridiques et fiscales spécifiques aux projets TIC.

Le technopôle TIC aura une stratégie de se positionner sur l'ensemble de la filière TIC (télécoms, développement de logiciels et d'applications, électronique, réseaux et SSI, hébergement et référencement, E-business, etc.). Le technopôle accueillera en son sein différents pôles notamment le pôle Administratif, le pôle structure d'accompagnement, le pôle d'innovations technologiques à savoir l'incubateur de projets, le call center, le pôle du secteur privé constitué de Business Park et des instituts de formation et de recherches en TIC. Le niveau de service offert aux entreprises sera conforme aux standards internationaux :

- des infrastructures sécurisées, garantissant la sécurité des personnes et des biens ;
- des outils de développement de startups/entreprises (incubateur, living lab., pépinière/accélérateur, espaces de co-working,...) ;
- des services transverses aux entreprises (veille et prospective économique, transfert de technologies,...) ;
- des espaces de formation (métiers du développement, d'opérateurs téléphoniques,...) ;
- des services à la personne (restauration, hôtellerie/hébergement, loisirs, bien-être,...).

III. Mandat et règlement

1. Objet

La Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique lance un appel à concours pour la création d'un logo qui servira d'identité graphique pour le Technopôle TIC de Ouagadougou.

2. Cahier des charges

La création d'un logo d'un Technopôle TIC de Ouagadougou se fera en prenant en compte le cahier de charge suivant :

2.1. Objectifs du logo

Les objectifs visés par le logo du Technopôle TIC de Ouagadougou sont entre autres :

- améliorer l'identité visuelle du Technopôle TIC de Ouagadougou ;
- susciter l'intérêt autour du Technopôle TIC.

2.2. Caractéristiques du logo

Le logo doit respecter les caractéristiques suivantes :

- l'innovation : le logo prônera l'innovation recherchée par le Technopôle TIC de Ouagadougou ;
- la qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc. ;
- l'originalité : le logo du Technopôle TIC de Ouagadougou ne devra pas être une déclinaison d'un autre logo ;
- la lisibilité : le logo devra être lisible, c'est-à-dire facilement reconnaissable et mémorisable ;

- l'unicité et la simplicité : ces aspects devront permettre d'ancrer plus facilement le logo dans la mémoire du public cible, et donc de l'identifier plus vite.
- slogan : un slogan en adéquation avec la thématique devra être proposé.

2.3. Dénomination officielle

La dénomination officielle de ce technopôle est comme suit : **Technopôle TIC de Ouagadougou**

2.4. Contraintes techniques

Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- être en monochrome et en polychrome ;
- comporter au maximum trois (03) couleurs à choisir entre : le rouge, le jaune, le vert, le noir, le blanc ou le bleu, avec précision du pourcentage des mélanges de couleurs ;
- pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimum pour la version noir blanc. Une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée ;
- être sous formats : JPEG, AI, TIFF ;
- être transposable sur différents supports promotionnels.

3. Critères de sélection

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Adéquation avec les ambitions du **Technopôle TIC de Ouagadougou** ;
- Respect des délais ;
- Respect du cahier de charge ;
- Qualité de la création artistique.

4. Conditions de participation au concours et soumission des offres

Ce concours est gratuit et ouvert à tous sans aucune distinction.

La soumission au format papier se fera sur une feuille A4, fond blanc (21 cm x 29.7 cm). Cette feuille est anonyme. Aucune autre mention (nom du participant, signature) ne doit figurer sur le papier, sinon l'œuvre proposée sera rejetée.

Une autre feuille A4 fond blanc (21 cm x 29.7 cm) doit être jointe au logo sur laquelle le participant décrit brièvement en français la signification de son œuvre (choix des couleurs, signification des constituant, relation avec le contexte du technopôle). Sans cette description, l'œuvre ne sera considérée. Ce document non plus ne doit pas comporter le nom du participant.

Une clé USB et/ou CD comportant le logo sous les formats définis ci-dessus doit être fournie.

Chaque candidat(e) peut envoyer deux (02) logos maximum.

Une candidature ne sera jugée complète et recevable qu'après la soumission de l'œuvre sous les deux formats (numérique et papier).

Les documents (logo sur A4, description sur A4, et CD) doivent être mis dans une enveloppe sur laquelle le participant renseignera les informations suivantes : Nom, prénom, sexe, numéro de téléphone et email.

Cette enveloppe sera à son tour glissée dans une autre enveloppe qui sera adressée à la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique (DGDI) et déposée à Africasys, 2eme étage immeuble Maria (immeuble abritant le restaurant café ONU de Ouaga 2000), rue Bila Charles KABORE, Ouaga 2000. Préciser à l'extérieur de l'enveloppe la Référence de l'œuvre « **LOGO TECHNOPOLE TIC DE OUAGADOUGOU** ».

Le concours est ouvert à compter du **07 août 2017** et se terminera le **16 août 2017**, à **16h** (GTM).

Toutefois, si le comité de sélection considère ne pas avoir suffisamment de propositions, il s'autorise à prolonger la durée au-delà de cette date.

5. Jury

Les propositions de logo seront soumises à un comité de sélection composé de sensibilités pluridisciplinaires.

6. Prix

Seuls les deux (02) meilleurs logos seront récompensés.

- 1^{er} prix : **750 000 FCFA**
- 2^{ème} prix : **250 000 FCF**

7. Droits

La participation au concours implique l'acceptation du fait que les propositions de logo deviennent la propriété exclusive de la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique.

Toute personne qui adresse une proposition de logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle est l'auteur (elle certifie que sa proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit).

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive de la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique.

Le lauréat renoncera à ses droits d'auteurs, de diffusion, sur son usage présent et à venir.

Aucune utilisation de cde logo ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié de la part de la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contact :

(+226) 25 48 83 14